

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2026-034/PR/SES approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel 2026 de l'Agence Nationale pour la Promotion du Sport.

n° 2026-034/PR/SES

Ministère
SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉ DES SPORTS

Date de publication
25 février 2026

Numéro JO
n° 02 du 29/01/2026

Date du numéro
29 janvier 2026

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENTVU La Constitution en date de 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 06/11/2025 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°2/AN/98/47ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics

VULa Loi n°143/AN/16/2ème L portant Code de la bonne gouvernance des entreprises publiques

VULa Loi 09/AN/23/9ème L portant création de l'agence nationale de promotion du Sport

VULe Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs
;Le Décret n°2001-0012/PR/PR/MEFCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

VULe Décret 09/AN/23/9ème L portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Promotion du Sport

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106 /PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULe Décret n°2025-082/PRE du 1er avril 2025 portant nomination du Ministre des Affaires Etrangères et dé la Coopération
Internationale, Porte-Parole du Gouvernement

VULe Décret n°2024-008/PR/SES portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'ANPS

VULe Procès-Verbal de la réunion du Mardi 25 Novembre 2025 du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la
Promotion du Sports. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Décembre 2025.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel 2026 de l'Agence Nationale pour la Promotion du Sport s'élève à un montant global de 161 352 860 FDJ

- Budget investissement pour un montant de : 56 401 000 fdj – Budget fonctionnement pour un montant de :104 951 860 fdj

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 20 Janvier 2026

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH